



Nº 003/AD/CIPM-2025

Mengang, le 27/12/2025

**ADDITIF****AVIS DE DEMANDE DE COTATION****Nº003 /004/ADC/C-MENGANG/CIPM-MG/2025 DU 28/11/2025**

**DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION N° 003 CMG/CIPM/2025 DU  
28/11/2025 RELATIF À L'INSTALLATION D'UN SYSTEME  
D'ALIMENTATION A ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE D'UNE  
CAPACITE DE 10 kVa A L'HÔTEL DE VILLE DE LA COMMUNE  
DE MENGANG (en procédure d'urgence)**

**FINANCEMENT : BUDGET RESOURCES INTERNES 2025**

**Le Maire de la Commune de Mengang, Maître- d’Ouvrage, informe les soumissionnaires intéressés par l’Avis de Demande de Cotation ci-dessus cité a subi des modifications ci-après :**

**DE LA CAUTION DE SOUMISSION**

**Au lieu de :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s’élève à cent mille (100 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**LIRE PLUTOT :**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s’élève à sept cent soixante-deux mille huit trente un (762 831 ) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

**Au lieu de :**

Les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s’élève à cent mille (100 000) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres

**LIRE PLUTOT :**

Les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s’élève à sept cent soixante-deux mille huit trente un (762 831) Francs CFA et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

**Au lieu de :**

Non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne

## LIRE PLUTOT :

Sans objet

### Au lieu de :

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- e. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- g. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- h. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- j. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- k. De la non-conformité du mode de soumission ;

## LIRE PLUTOT :

- l. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- m. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- n. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- o. Du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- p. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- q. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- r. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- s. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- t. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- u. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- v. De la non-conformité du mode de soumission ;
- w. De l'absence de la charte d'intégrité, la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées

### Au lieu de :

- Le Chef de service du marché est *Le Secrétaire Général de la Commune de Mengang*: Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et

représente le Maître d’Ouvrage auprès des instances compétentes d’arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d’Ouvrage, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l’élaboration, de l’exécution et de la réception des travaux objet du marché

## LIRE PLUTOT :

- Le Chef de service du marché est *Le Responsable SIGAMP de la Commune de Mengang*: Il s'assure de la bonne exécution des obligations contractuelles. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels. Il est responsable de la direction générale de l'exécution des prestations, il arrête toutes les dispositions technico-financières et représente le Maître d’Ouvrage auprès des instances compétentes d’arbitrage des litiges. Il apporte au Maître d’Ouvrage, une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l’élaboration, de l’exécution et de la réception des travaux objet du marché

## Au lieu de :

La reproduction de la lettre commande incombe au Maitre d’ouvrage

## LIRE PLUTOT :

La reproduction de la lettre commande incombe au cocontractant

## Au lieu de :

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- *Pour toute soumission, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir auprès du service des marchés de la Commune de Mengang, au plus tard le 30 Décembre 2025 à 12 heures précises et devra porter la mention*

- x. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- y. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- z. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- aa. Du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- bb. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- cc. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- dd. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;

- ee. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- ff. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- gg. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- hh. De la non-conformité du mode de soumission ;
- ii. De l'absence de la charte d'intégrité, la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées

*Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 7 copies dont un original et 06 copies de chaque proposition marquée comme tels, devra parvenir auprès du service des marchés de la Commune de Mengang, au plus tard le 05 Décembre 2025 à 15 heures précises et devra porter la mention :*

## **LIRE PLUTOT :**

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- *Pour toute soumission, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir auprès du service des marchés de la Commune de Mengang, au plus tard le 30 Décembre 2025 à 12 heures précises et devra porter la mention*

- jj. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- kk. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- ll. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- mm. Du non-respect de X critères essentiels (X renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- nn. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- oo. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- pp. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- qq. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- rr. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- ss. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- tt. De la non-conformité du mode de soumission ;
- uu. De l'absence de la charte d'intégrité, la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datées et signées

*Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 7 copies dont un original et 06 copies de chaque proposition marquée comme tels, devra parvenir auprès du service des marchés de la Commune de Mengang, au plus tard le 30 Décembre 2025 à 15 heures précises et devra porter la mention :*

Mengang le 29 Décembre 2025